

Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 09 décembre 2024**

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 21.

Date de la convocation : 02/12/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME LAGHZAOUI Nawal), M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel (Procuration de MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), M. KROL Alfred, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique (Procuration de M. GOZÉ Émile), M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. JOUANY Claude, MME MALAQUIN Hélène, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 02/12/2024

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME BENSETTI Nawel), M. COSQUER Cyril, M. GOZÉ Émile (Procuration à MME COBOURG Monique), MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME BOUSQUET Audrey).

Absents : M. ANTOINE Gérard, M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. PAULIN Samuel, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. HEIM Philippe.

**N° DEL2024-64 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2024 et du montant d'attribution de compensation définitive 2024.**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par les communes à un groupement ayant pour cadre fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CLECT s'est réunie le 27 novembre 2024. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Intégration des conclusions du rapport quinquennal sur les attributions de compensation ;
  - Périmètre des services communs ;
  - Transfert de la compétence « enseignement musical et artistique dispensé par le conservatoire de musique et de danse du Tarn (CMDT) ».
- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies,
- **Vu** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie en date du 27 novembre 2024

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le rapport 2024 de la commission locale d'évaluation des charges transférées présenté en annexe ;
- **APPROUVE** la modification de calcul des frais d'administration générale pour l'évaluation des charges transférées liées aux services communs finances, ressources-humaines et informatique. Cette modification conduit à une majoration de l'attribution de compensation de la commune de Puygouzon de 261 euros à partir de 2024
- **APPROUVE** le montant d'attribution de compensation définitive 2024 de la commune de Puygouzon en fonctionnement tel que détaillé ci-dessous :

	Après CLECT 2023 (fonctionnement)		AC après CLECT 2024 (fonctionnement)	
	2024 (prévisionnel)	À partir de 2025 (prévisionnel)	2024 (définitif)	2025 (prévisionnel)
Puygouzon	50 099,80€	48 610,75€	50 360,80€	48 871,75€

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**Le secrétaire de séance**

**Philippe HEIM**

**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**

